

**Réponses aux questions de M. Emmanuel MORIMONT (RTBF)
(Courriel du 29 septembre 2021).**

L'asbl Rafaël est l'une des nombreuses ASBL par l'intermédiaire desquelles l'Eglise catholique exerce son action sociale.

L'ASBL Rafaël a pour objet social de prodiguer une aide aux plus démunis, au même titre par exemple que l'ASBL Bethléem.

Les bâtiments dont ces ASBL sont propriétaires ou dont elles ont la jouissance ne sont qu'un des moyens leur permettant d'assurer leur but social.

Si, dans le cas de l'ASBL Rafaël, les bâtiments ont été transférés à l'ASBL de l'Archevêché de Malines-Bruxelles, c'est pour le seul motif qu'à l'inverse de Rafaël, cette dernière pouvait offrir aux banques les garanties exigées pour l'octroi de l'important emprunt nécessaire pour l'exécution des travaux de rénovation du bâtiment.

Ce transfert de propriété d'une ASBL à l'autre n'entraîne donc pas d'appauvrissement.

C'est d'autant plus vrai qu'originellement, les bâtiments appartenaient à une congrégation religieuse qui se trouve elle aussi dans le giron de l'Eglise catholique.

C'est donc l'asbl Archevêché de Malines-Bruxelles qui prendra en charge l'entièreté des travaux de rénovation.

L'archevêché met aussi à disposition du projet les compétences (architecte, maître d'ouvrage délégué, ingénieurs, etc.) pour mener à bonne fin une rénovation lourde d'un vaste complexe. Ces compétences ne se sont pas présentes au sein de l'asbl Rafaël.

Après rénovation, la destination du bâtiment restera le logement des personnes en situation précaire.

L'ASBL Rafaël a conclu pour cela un partenariat avec d'autres asbl associées au projet : l'Agence Immobilière Sociale Habitat et Rénovation, les Petits-Riens, Convivial, l'Îlot, entre autres.

L'ASBL Rafaël procurera elle-même, de façon directe, un logement de transit aux plus démunis.

Pour ce qui concerne les logements sociaux, les occupants payeront leur loyer à l'agence immobilière sociale Habitat et Rénovation, selon les montants fixés par la Région de Bruxelles-Capitale. Ces occupants seront choisis par l'AIS sans intervention de Rafaël ou de l'Archevêché.

L'AIS Habitat et Rénovation, comme les autres asbl futures occupantes du complexe Rafaël, paiera à l'Archevêché un loyer conforme à la législation de la Région de Bruxelles-Capitale (pour les AIS) et aux conditions de marché pour les autres. Ces loyers permettront à l'Archevêché de rembourser le prêt bancaire. Il faudra au moins 25 ans avant que les frais engagés par l'Archevêché ne soient amortis.

Quant à l'ASBL Rafaël, elle poursuivra son objet social d'aide aux plus démunis, dans l'esprit qui a toujours été celui de cette institution.

Pour ce qui concerne le **prêt accordé par le Conseil d'administration de l'asbl Rafaël à une personne extrêmement dévouée**, qui est l'une des chevilles ouvrières de l'ASBL et qui s'est à un moment retrouvé face à des difficultés indépendantes de sa volonté qui auraient pu la faire basculer, elle aussi, dans la précarité, il n'a rien d'anormal.

Afin d'éviter à cette personne de perdre, dans le contexte d'un divorce compliqué, la maison familiale où elle vit avec ses 5 enfants, le conseil d'administration de Rafaël a décidé à l'unanimité de lui accorder un prêt personnel.

Il s'agit d'un prêt de soudure, le temps que son divorce soit transcrit et qu'elle puisse souscrire auprès de la banque un prêt en son nom personnel.

Le prêt aurait donc normalement déjà dû être remboursé mais il se fait que, pour des raisons procédurales imprévues, le divorce n'est toujours pas prononcé. Ce n'est cependant qu'une affaire d'un peu de temps.

En attendant, cette personne rembourse avec ponctualité les mensualités convenues.

Pratiquement, étant donné que l'asbl Rafaël n'avait pas l'argent nécessaire, son conseil d'administration a fait appel à la ligne de crédit que l'Archevêché de Malines-Bruxelles lui avait octroyée.

L'Archevêché a été directement mis au courant de l'usage de cet argent et a sans hésiter marqué son accord vu la situation précaire de cette maman seule. La charité, c'est aussi d'aider une maman courageuse confrontée à un divorce et devant élever seule ses 5 enfants.

Bref et en conclusion, il n'y a rien d'anormal dans les transactions entre l'asbl Rafaël et l'Archevêché de Malines-Bruxelles. Au contraire, elles démontrent d'une part la priorité donnée aux plus démunis et à ceux qui ont besoin de la solidarité, et d'autre part une gestion professionnelle et rigoureuse des moyens financiers de l'Archevêché.

Patrick du Bois,
Administrateur-délégué des asbl de l'Archevêché de Malines-Bruxelles.